



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :  
28 février 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 26  
Pouvoirs : 0  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 028-2023 – CONVENTION PROGRAMME « LIRE ET FAIRE LIRE » AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET L'UDAF DU CHER

#### 9.1.2. Enfance

Mme HUBERT présente ce dossier

« Lire et faire lire » est un programme national qui mobilise des lecteurs pour transmettre le plaisir de la lecture aux enfants. Ce dispositif animé par des bénévoles n'est ni du soutien scolaire, ni de l'apprentissage à la lecture mais l'animation de séances de lecture axées sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Des bénévoles de plus de 50 ans, formés à la littérature jeunesse, la lecture à voix haute et la psychologie de l'enfant, racontent des histoires interactives dans des moments conviviaux et de partage.

Ce programme est conduit conjointement par la Ligue de l'Enseignement et l'Union Départementale des familles (UDAF), il est mis en place à titre gratuit.

Le service enfance souhaite s'inscrire dans ce programme pour les activités périscolaires et extrascolaires.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse, Affaires scolaires » du 21 février 2023,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et après débat :

- D'approuver la mise en place d'un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et l'UDAF dans le cadre du programme « Lire et Faire Lire ».
- D'approuver les termes de la convention de partenariat fixant les modalités de mise en place et de fonctionnement pendant les temps périscolaire et extrascolaire présentée.
- D'autoriser le maire à signer ladite convention et tout acte y afférent.

La convention est jointe en annexe.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023**